MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

education.gouv.fr

LE BULLETIN OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Le Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports publie des actes administratifs : décrets, arrêtés, notes de service, etc. La mise en place de mesures ministérielles et les opérations annuelles de gestion font l'objet de textes réglementaires publiés dans des BO spéciaux.

Sports

Fête du sport 2025

LANCEMENT ET COORDINATION DE LA FÊTE DU SPORT ORGANISÉE LE 14 SEPTEMBRE 2025

NOR : SPOV2517104C
Circulaire du 13-6-2025
MSJVA - DS - MI

Texte adressé aux préfètes et préfets de région ; aux préfètes et préfets de département ; aux recteurs et rectrices de région académique ; aux directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux recteurs et rectrices d'académie ; aux secrétaires générales et secrétaires généraux de région académique et secrétaires générales et secrétaires généraux d'académie ; aux déléguées et délégués régionaux académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ; au directeur général de l'agence nationale du sport ; au directeur général de l'institut national du sport, de l'expertise et de la performance ; au directeur général de l'institut français du cheval et de l'équitation ; au directeur de l'école nationale des sports de montagne ; au directeur de l'école nationale de voile et des sports nautiques ; aux directeurs et directrices de centres de ressources, d'expertise et de performance sportive ; aux directeurs et directrices techniques nationaux ; à la directrice générale de la cohésion et des populations de Guyane ; aux conseillères et conseillers du directeur académique des services de l'éducation nationale, chefs du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Le 14 septembre 2024, en marge de la célébration des athlètes olympiques et paralympiques sur les Champs-Élysées, le président de la République a annoncé la création d'une Fête du sport. En héritage de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) à Paris et de la Grande Cause nationale 2024 (GCN2024), ce rendez-vous devient annuel et poursuit une double ambition **: promouvoir la force sociétale du sport et inciter les Français à pratiquer davantage.**

Temps fort de la rentrée, la Fête du sport, en 2025, sera également le point d'orgue d'un été festif dédié aux célébrations du 1er anniversaire des JOP de Paris 2024. Elle se concrétisera au travers de l'organisation d'évènements populaires partout en France et sera plus particulièrement incarnée par **un évènement symbolique à Paris, le dimanche 14 septembre 2025, auquel répondront des temps forts dans chaque département** lors du même week-end. La Fête du sport s'inscrit au sein d'un mois de septembre dédié à la promotion de la pratique des activités physiques et sportives sous toutes leurs formes au travers des forums associatifs de rentrée, de l'opération Sentez-vous sport portée par le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) ainsi que dans le cadre de la semaine européenne du sport, de la journée paralympique portée par le Comité paralympique et sportif français (CPSF) et des journées nationale et internationale du sport scolaire et universitaire. La Fête du sport a vocation à s'ancrer durablement dans le calendrier national, tous les 14 septembre.

Un comité de pilotage national, regroupant l'ensemble des parties prenantes (État, mouvement sportif, collectivités territoriales et acteurs économiques) a été installé par madame la ministre des Sports, de la

Jeunesse et de la Vie associative. Il permet la coordination de l'ensemble des acteurs dans l'objectif de la réussite de la Fête du sport.

1. MOBILISATION DE L'ENSEMBLE DES SERVICES DE L'ÉTAT

a. Mobilisation des partenaires sur l'ensemble du territoire

Le 14 septembre 2025 constituera un temps fort dans un mois dédié à la promotion du sport. Dans cet objectif, **les préfets de département, via notamment les directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) et les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), doivent mobiliser l'ensemble des services de l'État et se rapprocher de leurs partenaires locaux**, particulièrement les collectivités territoriales, le mouvement sportif et les acteurs économiques, **pour s'assurer de la mise en œuvre d'évènements** permettant la découverte et la pratique d'activités physiques ou sportives sur l'ensemble du territoire départemental. L'enjeu est d'aller au contact de l'ensemble des Français, notamment les plus sédentaires, en sortant des enceintes sportives habituelles pour investir des lieux iconiques et/ou populaires.

b. Organisation d'un temps fort dans chaque département

La Fête du sport sera incarnée par un évènement majeur à Paris auquel devra répondre un temps fort dans chaque département. **Les SDJES veilleront à ce qu'une manifestation d'ampleur puisse être opérée**, particulièrement dans la ville chef-lieu, permettant de proposer des situations de pratique sportive inclusives tout en mettant en avant une communication sur les bienfaits d'une activité sportive régulière pour chacune et chacun tout au long de la vie. La visibilité de la marque Fête du Sport devra être renforcée sur l'ensemble de ces opérations. Afin de garantir un engagement large des parties prenantes départementales, au premier rang desquels les collectivités territoriales, les préfets veilleront à mobiliser l'ensemble des partenaires locaux autour des SDJES chargés du suivi de ces évènements. Les services communication des préfectures pourront être mobilisés pour décliner et relayer les outils de communication nationale et garantir une diffusion large de la Fête du sport.
Ces événements ont vocation à mettre en lumière les clubs sportifs locaux et à favoriser l'engagement durable du plus grand nombre dans une pratique sportive régulière. Il est ainsi attendu que chaque manifestation prévoie la possibilité d'informer le public sur les dispositifs existants pour faciliter l'accès au sport et l'inscription, par la prise d'une licence, en club (tels que le pass Sport notamment.).

c. Labellisation des évènements Fête du Sport

Les délégations régionales académiques à la jeunesse, l'engagement et au sport (Drajes) mettent en œuvre la labellisation des actions Fête du sport qui se déroulent en priorité les 13 et 14 septembre 2025 et à titre dérogatoire du 6 au 21 septembre 2025, et **qui ne relèvent pas du cadre de l'opération Sentez-vous sport**.
Cette campagne opérée par les Drajes, sera ouverte dès la fin du mois de mai et s'achèvera le mercredi 10 septembre 2025, date de clôture de la plateforme de dépôt des dossiers.
Tout type de structure organisatrice d'évènement peut prétendre à cette reconnaissance : association, collectivité, établissement public, entreprise, écoles, etc. Dans le cadre d'un accord entre le ministère des Sports,

de la Jeunesse et de la Vie associative (MSJVA) et le CNOSF, **les évènements labellisés Sentez-vous sport se déroulant du 6 au 21 septembre 2025 bénéficient automatiquement du label Fête du sport**. La labellisation Sentez-vous sport portée par le CNOSF (délivrée au niveau national) débute en mai et s'achèvera à la mi-septembre.

Les organisateurs d'évènements se manifestent au travers d'un formulaire accessible (par région) sur le site du MSJVA via le lien suivant : https://www.sports.gouv.fr/fete-du-sport-labellisez-vos-evenements-9813 Ils s'engagent à respecter la charte de la Fête du sport (transmise en annexe) qui implique notamment la tenue des évènements dans des lieux emblématiques ou populaires, s'adressant prioritairement aux publics éloignés de la pratique, présentant un caractère festif et proposant une organisation écoresponsable.

Les Drajes reçoivent une notification via l'adresse générique prévue, instruisent ces demandes et décident de l'attribution du label. L'instruction est réalisée au fil de l'eau à compter de l'ouverture de la plateforme et s'achève le mercredi 10 septembre à 18h. Tout évènement labellisé apparaît sur une carte interactive sur une page dédiée du site Internet du MSJVA dont le lien vous sera communiqué ultérieurement. Cet outil cartographique permettra le suivi des actions au niveau central et déconcentré et leur promotion auprès du grand public.

Deux points d'étape sur la labellisation permettront d'évaluer le niveau de mobilisation et, le cas échéant, de mettre en œuvre tout moyen permettant de renforcer l'implication de l'ensemble des parties prenantes. Ces points d'étape auront lieu respectivement, lors de webinaires dédiés avec les chefs de pôle sport des Drajes, les mardi 1er juillet et jeudi 28 août 2025.

2. PARTICIPATION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU SPORT

La Fête du sport constitue une occasion d'ouvrir et de mettre en valeur les établissements publics du sport. Ces opérations viseront à mettre en lumière la qualité et la diversité des pratiques proposées par les établissements en proposant la découverte des installations et des initiations aux pratiques représentées sur site. Elles pourront également être l'occasion de permettre au grand public de rencontrer les meilleurs sportifs français ou ceux qui visent à le devenir. Ces évènements auront à être labellisés. Pour les établissements excentrés des bassins de vie, il sera possible, le cas échéant, d'organiser un évènement hors les murs afin de toucher un public plus important.

3. ENGAGEMENT DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES

Les directions techniques nationales devront pleinement s'impliquer pour contribuer à la communication autour de la Fête du sport, notamment par la mobilisation des sportifs des projets de performances fédéraux et des équipes de France. Les conseillers techniques sportifs seront mobilisés pour faciliter l'organisation d'événements sur l'ensemble du territoire, particulièrement dans les chefs-lieux de département.

Le mouvement sportif sera par ailleurs pleinement engagé pour la réussite des événements organisés sur l'ensemble du territoire, en lien également avec la campagne Sentez-vous sport portée par le CNOSF.

4. VOLET COMMUNICATION

Au niveau national, une cartographie des évènements labellisés Fête du sport sera mise en ligne sur le site Internet du MSJVA. L'objectif est de valoriser la diversité des actions organisées dans ce cadre.
Un kit de communication et son mode opératoire, seront mis à disposition des organisateurs labellisés. Celui-ci sera également partagé avec les référents communication des rectorats et des préfectures, en lien avec le référent de la délégation à la communication de la jeunesse et des sports (Delcom JS). La mobilisation de ces interlocuteurs est essentielle pour amplifier les actions dans le cadre d'un plan de communication concerté.
En matière de communication presse et digitale, vous pouvez dès à présent utiliser l'identité visuelle de la Fête du sport dans vos communications, le kit de communication sera transmis par voie électronique.

5. SÉCURISATION DES ÉVÈNEMENTS

Afin d'assurer la sécurisation de ces évènements, les préfets devront recenser, en lien avec les SDJES et les partenaires locaux, les manifestations qui se tiendront dans leur département. Pour chacune d'entre elles, qu'elle soit organisée dans le cadre de Sentez-vous sport ou de la Fête du sport, une évaluation des dispositifs de sécurité à mettre en œuvre devra être effectuée et les préconisations indispensables devront être communiquées aux organisateurs, notamment en fonction de leur lieu (établissement recevant du public [ERP], voie publique, etc.) et de l'affluence prévue. Les préfets s'assureront du niveau de mobilisation des polices municipales.
Pour les évènements les plus importants, notamment ceux qui se tiendront dans les villes chefs-lieux de département, les préfets sont tenus de transmettre, dans les plus brefs délais, aux préfets de zone et de défense et de sécurité, une expression de besoins en renfort d'unités de forces mobiles. Celle-ci devra être établie en lien avec les responsables locaux des forces de sécurité intérieure.

6. MODALITÉS D'ÉVALUATION

Afin de mesurer l'impact de la Fête du sport, un bilan intermédiaire sera réalisé par la direction des sports lors du webinaire du 1er juillet 2025.
Un formulaire d'évaluation Jotform sera adressé aux Drajes afin qu'elles le relaient dès le 15 septembre 2025 aux structures qu'elles auront labellisées. Ce questionnaire comprendra notamment un volet quantitatif pour évaluer le nombre total de participants et en particulier le public féminin, les personnes en situation de handicap et les personnes éloignées de la pratique accueillies sur l'évènement.
Votre mobilisation sera déterminante pour mettre en œuvre une Fête du sport ambitieuse, continuation de la fête populaire des JOP et de la GCN2024.

La ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,
Marie Barsacq

Le ministre d'État, ministre de l'Intérieur,
Bruno Retailleau

ANNEXE(S)

Annexe – Charte de la Fête du sport

© Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche